



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 février 2002 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 024-2002

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2002

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du Conseil du 14 janvier 2002 soit adopté.

ADOPTÉ

R 025-2002

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 109 097.75 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

026-2002

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 janvier 2002.

ADOPTÉ

R 027-2002

Remerciements à Guy Chevrette pour appui financier pour le réaménagement du parc/école

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de remerciements à monsieur Guy Chevrette pour l'appui financier de 5 000 \$ accordé pour le réaménagement du parc/école.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Remerciements et reconnaissance à Guy Chevrette
pour son soutien à titre de député de Joliette**

Attendu que monsieur Guy Chevrette a démissionné de son poste de député du comté de Joliette, poste qu'il occupait depuis 25 ans;

Attendu que durant toutes ces années, plusieurs dossiers de la municipalité de Crabtree lui ont été soumis;

Attendu qu'il a démontré au cours de ses années un soutien et un appui de tout instant;

Attendu qu'il y a lieu de reconnaître en lui un partenaire efficace et attentif qui a su fidéliser son apport aux besoins de notre population;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciements à monsieur Chevrette pour lui souligner notre satisfaction face à son soutien dans les différents dossiers que nous avons traités durant les 25 dernières années.

ADOPTÉ

029-2002

**Avis de motion - règlement d'emprunt pour
l'acquisition d'une rétrocaveuse**

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.

R 030-2002

**Formation sur la Loi sur la qualité de l'eau
potable**

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser Martin Blouin à s'inscrire à trois (3) jours de formation sur la Loi sur la qualité de l'eau potable et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

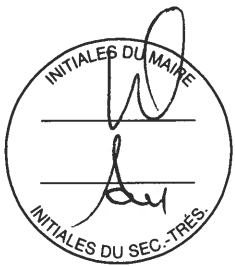
R 031-2002

**Conditions salariales du directeur du service des
incendies**

Attendu qu'il y a lieu de réviser les conditions salariales du directeur du service des incendies pour l'année 2002;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. De porter le salaire annuel du directeur à 5 000 \$ pour l'année 2002;



N° de résolution
ou annotation

2. De rémunérer le directeur du service lorsqu'il émet des permis de brûlage à son taux horaire régulier;
3. D'accorder un montant forfaitaire pour les démarches à faire par le directeur lors de la préparation du schéma de couverture de risques des MRC de Joliette et Montcalm. Qu'un montant de 500 \$ soit accordé pour l'analyse de Sainte-Marie-Salomé (M.R.C. de Montcalm) et un autre montant de 500 \$ soit accordé pour l'analyse de Crabtree (M.R.C. de Joliette). Que ces montants soient versés lorsque chacun des schémas de couverture de risques seront terminés.

ADOPTÉ

R 032-2002

Démission de trois (3) pompiers à temps partiel

Le Conseil prend connaissance de lettres de démission des pompiers Stéphane Valois, Robert Faust et Steve Foster;

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'accepter les démissions des pompiers précités et de leur transmettre une lettre de remerciements pour les nombreuses années de service occupé à la fonction de pompier à temps partiel.

ADOPTÉ

R 033-2002

Changement des fonctions de lieutenant au sein de la brigade des pompiers et nomination d'un nouveau lieutenant intérimaire

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de nommer monsieur Benoît Guilbault lieutenant de l'équipe numéro 2 au sein de la brigade des pompiers, en remplacement de Marc-André Côté qui revient à la fonction de pompier à temps partiel;

De nommer monsieur Pascal Lalonde, lieutenant intérimaire.

ADOPTÉ

R 034-2002

Engagement de trois (3) nouveaux pompiers

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'embaucher messieurs Yannick Joly, Patrice Rivest et Sylvain Daneault à titre de pompier à temps partiel au sein de la brigade des pompiers de Crabtree.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

R 036-2002

R 037-2002

Activité de financement des Petits Pas Jacadiens

Attendu que plusieurs jeunes de Crabtree font partie de la Troupe de danse Les Petits pas Jacadiens;

Attendu que la troupe organise une activité de financement sous la présidence d'honneur du maire de Saint-Jacques monsieur Yvon Lajoie;

Attendu que la municipalité de Crabtree est invitée à participer à cette activité de financement;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu de faire l'achat de dix (10) billets à 20 \$ chacun pour la soirée casino au profit des Petits Pas Jacadiens qui se tiendra le 16 mars prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

Entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de baseball

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

1. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de baseball.
2. Que le maire, Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et nom de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

Entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Sainte-Marie-Salomé concernant les activités de baseball

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

1. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Sainte-Marie-Salomé concernant les activités de baseball.



N° de résolution
ou annotation

R 038-2002

2. Que le maire, Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et nom de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

Entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de soccer

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

1. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de soccer.
2. Que le maire, Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et nom de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

Modification à la résolution R 239-2001 concernant la cession d'une partie de la 19^{ième} rue

Attendu que la municipalité est propriétaire de la subdivision numéro TROIS CENT CINQUANTE-CINQ du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (197-355), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Saint-Paul, circonscription foncière de Joliette;

Attendu que la municipalité a adopté le 3 décembre 2001 une résolution visant l'aliénation d'une partie de cet immeuble à différents propriétaires;

Attendu qu'un des propriétaires, Gestion Luc Bordeleau Inc, a disposé de ses immeubles contigus en faveur de monsieur Emmanuel Francoeur;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit.
2. Que la municipalité approuve le nouveau projet de contrat préparé par Me Jacques Raymond, Notaire, amende la résolution du 3 décembre 2001 et vende à Marcel Frenette, Claude Godon, Pierre St-Georges, Claude Lepage, Jacques Tessier et Nicole Brissette, Jean-Paul Bonin, Fernande Desrochers, Emmanuel Francoeur, Ghislaine Desrochers, et Johanne Desrochers et Yves Papillon



N° de résolution
ou annotation

R 040-2002

R 041-2002

les parcelles de terrain plus amplement décrites au projet soumis à cette assemblée pour le prix de 250 \$ TPS et TVQ pour chacune des parcelles vendues.

3. Que notre maire, monsieur Denis Laporte et notre secrétaire-trésorière, madame Sylvie Malo, ou en leur absence notre pro-maire et notre secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente tel que soumis à cette assemblée.

ADOPTÉ

Pro-maire

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que monsieur Gilles Granger agisse comme pro-maire pour les prochains trois (3) mois.

ADOPTÉ

Modification à la résolution R 023-2002 concernant l'acquisition des terrains de Aménagements P. et M. Ducharme Ltée

Attendu que la municipalité a adopté le 14 janvier 2002 la résolution R 023-2002 concernant l'acquisition des terrains de Aménagements P. et M. Ducharme Ltée;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter au prix de vente des terrains la TPS et la TVQ qui représentent un montant net de 47 673 \$;

Attendu que l'article 12 de ladite résolution prévoit que la municipalité effectuera le premier versement à même son surplus accumulé;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 12 pour tenir compte, et du premier versement (43 240 \$) et de la TPS et la TVQ nettes (47 673 \$), ces sommes représentant un montant total de 90 913 \$;

Attendu que ces montants n'avaient pas été prévus lors de l'adoption du budget 2002 le 17 décembre dernier;

Attendu qu'il y a possibilité de récupérer ces montants à même le budget 2002 en réaménageant certains postes budgétaires ou en reportant certains échéanciers de réalisation;

Attendu qu'un exercice de rationalisation a été proposé par les officiers municipaux ainsi que par le Conseil municipal;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que l'article 12 de la résolution R 023-2002 soit abrogé et remplacé par le texte suivant:

Article 12 La municipalité affecte à chaque année, à même le fond général le paiement des sommes impliquées par la présente résolution, sauf en ce qui concerne le premier versement de 43 240 \$ et les taxes nettes calculées sur le prix total de la vente (47 673 \$) lesquelles sommes seront puisées au budget 2002 à même un redressement de certains postes budgétaires:

<u>POSTE</u>	<u>RÉDUCTION</u>	<u>NOUVEAU BUDGET</u>
02-190-00-495	1 000 \$	1 600 \$
02-210-00-441	15 000 \$	211 010 \$
02-320-00-516	5 000 \$	12 500 \$
02-320-00-521	27 413 \$	63 757 \$
02-713-00-522	8 000 \$	7 000 \$
02-713-00-525	2 000 \$	5 000 \$
02-719-00-903	2 000 \$	9 000 \$
02-719-00-904	500 \$	1 300 \$
02-719-00-907	1 500 \$	6 500 \$
02-719-00-908	1 000 \$	4 500 \$
02-719-00-909	1 000 \$	3 500 \$
02-719-00-913	1 000 \$	2 000 \$
72-220-00-725	7 500 \$	0
72-320-00-710	7 000 \$	13 395 \$
72-412-00-726	11 000 \$	5 500 \$
TOTAL	90 913 \$	

ADOPTÉ

R 042-2002

Demande d'aide financière de Anne-Marie Dionne-Coderre

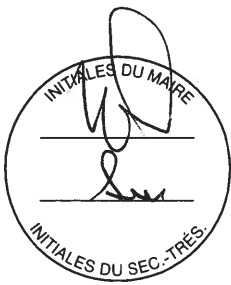
Attendu que Anne-Marie-Dionne Coderre, native de Crabtree et employé étudiante à la municipalité, pratique le taekwondo et fait de la compétition internationale;

Attendu que depuis 1998, elle a remporté plusieurs médailles au niveau provincial et national;

Attendu qu'elle représentera le Canada et plus particulièrement notre région au US Open qui se tiendra à Orlando au cours du mois de février;

Attendu que la municipalité est fière de sa jeune représentante et désire soutenir financièrement cette jeune athlète de chez nous;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Michel Landry et unanimement résolu d'accorder un montant de 260 \$ à Anne-Marie Dionne-Coderre, lequel montant représente ses frais d'inscription aux compétitions provinciales



N° de résolution
ou annotation
R 043-2002

(150 \$) et au championnat canadien (110 \$) pour la saison 2001-2002, et de lui souhaiter la meilleure des chances lors de ces compétitions.

ADOPTÉ

Déneigement du centre administratif en partenariat avec la Fabrique

Attendu que la Fabrique accorde à chaque année un contrat de déneigement à un entrepreneur et qu'elle facture par la suite la municipalité et la commission scolaire pour leur portion respective de terrain qu'elles occupent;

Attendu qu'à partir de la saison d'hiver 1997-1998 jusqu'à aujourd'hui, soit la saison d'hiver 2001-2002 nous constatons soit un maintien, soit une baisse au niveau du total du contrat alors que notre contribution et celle de la commission scolaire augmente tandis que celle de la Fabrique diminue;

Attendu que nous nous questionnons sérieusement sur la façon avec laquelle l'esprit de partenariat des contributions est appliqué;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de mandater monsieur Raymond Gauthier, directeur général, pour analyser la situation et discuter du problème avec des représentants de la Fabrique.

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 18 février 2002 à 20:00 heures.

L'assemblée est levée à 22:36 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-très.